

OCBM de Brabant wallon du 09/12/2021
Point 2. Follow-up des avis précédents de l'Organe

OCBM	Point à l'ordre du jour	Avis	Suivi automne 2021
Printemps 21	<p>2.1.1. Développement du réseau Express : mises en œuvre 2021 par l'OTW</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tubize –Braine-le-Château –Ittre –Nivelles (Evolution E2) • Nivelles –Genappe – Court-Saint-Etienne – Louvain-la-Neuve (Evolution E4) • Nivelles –Genappe – Villers-la-Ville –Sombreffe –Namur (Evolution E5) • Nivelles –La Louvière (Création E7) • Tubize –Braine-le-Château –Ittre –Braine-l'Alleud (Création E9) 	<p>L'Organe prend acte des évolutions opérationnelles présentées par l'OTW sur les liaisons Express et recommande un dialogue étroit le plus en amont possible entre l'OTW et la Direction des Routes du SPW M&I pour étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure, notamment ceux destinés à améliorer la vitesse commerciale et la fiabilité des lignes structurantes.</p> <p>L'Organe recommande également que l'OTW étudie les scénarios de la desserte du PAE de Nivelles Sud (depuis La Louvière) en vue d'une mise en œuvre dès 2022.</p> <p>L'Organe demande que l'OTW planifie les évolutions de l'offre Express pour atteindre les cibles régionales fixées dans les fiches pour lesquels il avait émis un avis favorable (notamment en termes d'offre le samedi).</p> <p>L'Organe recommande à l'AOT d'étudier le potentiel de développement d'une offre le samedi sur les lignes structurantes Express desservant Tubize en vue de l'ouverture du shopping de Clabecq en 2023.</p> <p>Enfin, l'Organe recommande à l'OTW d'évaluer l'accessibilité PMR de toutes nouvelles lignes créées et d'en assurer l'information publique.</p>	<p>Les lignes E2, E5, E7 et E9 sont créées ou ont été développées suivant les objectifs du réseau Express cible. La ligne E4 est à l'étude pour une mise en conformité en septembre 2022.</p> <p>Il est privilégié d'utiliser en correspondance les offres existantes entre la gare et le PAE de Nivelles Sud.</p> <p>Analyse à encore mener par l'AOT.</p>
Printemps 21	3.1. Redéploiement du réseau TEC : Zone Brabant Ouest	<p>L'Organe prend connaissance du diagnostic mobilité présenté par l'AOT et le partage.</p> <p>En termes de réseau structurant de transport en commun desservant la zone Brabant-Ouest, il constate que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les communes de Braine-l'Alleud, La Hulpe, Nivelles, Tubize et Waterloo disposent d'une offre ferroviaire ; 	<p>Les délais de l'étude tactique sont prolongés pour permettre une approche plus concertée et intégrer les enjeux interrégionaux L'ambition est de pouvoir présenter le réseau cible à l'OCBM de printemps 2022.</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Les communes de Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Genappe, Lasne, Nivelles, Tubize et Waterloo disposent d'une offre structurante Express ; • La commune de Rebecq n'a pas de connexion au réseau structurant ferroviaire ou Express. <p>L'Organe recommande à l'AOT, l'OTW et les communes concernées (Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Genappe, Ittre, La Hulpe, Lasne, Nivelles, Rebecq, Tubize et Waterloo) de s'engager dans le processus de redéploiement de l'offre sur le périmètre d'étude de la zone pluricommunale « Brabant Ouest », et de présenter pour avis le Plan Régional de Transport Public de la zone lors de sa prochaine session à l'automne 2021. Aussi, l'Organe recommande également d'associer les communes de Braine-le-Comte, Manage et Seneffe à cette étude de redéploiement.</p> <p>De plus, l'Organe recommande à l'OTW de réaliser une évaluation des parcours scolaires et des 3 lignes Express de son réseau actuel, et au Service Mobilité de la Province du Brabant Wallon de mener des analyses sur ces données, notamment afin d'étudier les flux de mobilité liés aux déplacements non pendulaires. Ces données seront pertinentes pour challenger l'esquisse de réseau cible présenté lors du 2ème atelier en septembre 2021.</p> <p>Enfin, pour rappel, les études de redéploiement de la zone « Brabant-Centre » (prévue en 2022) et de la zone « Brabant-Est » (prévue en 2023) permettront notamment de connecter au réseau structurant intercommunal les communes de Chaumont-Gistoux (zone Centre) ainsi que Beauvechain, Hélécinne et Orp-Jauche (zone Est).</p>	
Printemps 21	3.2. Mises en œuvre du Plan de Transport détaillé OTW 2021	L'Organe prend acte des évolutions opérationnelles présentées par l'OTW dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de transport détaillé 2021.	Toutes les adaptations prévues ont été réalisées. Une ligne 62 a été créée pour répondre à la demande de la clientèle scolaire impactée par la transformation de la ligne 2 en Express. Clos
Automne 20	2.1.1. Ajustement du réseau Express cible 2021	L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour les liaisons Express suivantes (cfr fiches en annexe) : <ul style="list-style-type: none"> • Braine-l'Alleud - Waterloo - Genappe – Court-Saint-Etienne – OLLN, en y ajoutant la desserte de Lasne 	La plupart des liaisons Express sont mises en œuvre.

		<ul style="list-style-type: none"> • Jodoigne - Grez-Doiceau – Wavre, sans extension à ce stade vers Wavre Nord. • Jodoigne - Incourt - Perwez - Walhain – Ottignies-Louvain-la-Neuve, avec l'enjeu de l'aménagement pour la desserte de Walhain en termes de sécurité notamment. • Jodoigne - Incourt - Perwez - Ramillies - Eghezée – Namur • Jodoigne – Tienen, avec la question encore ouverte sur l'harmonisation de l'offre des opérateurs De Lijn et/ou TEC sur cette liaison • La Louvière – Nivelles • Nivelles - Genappe - Villers-La-Ville - Sombreffe – Namur • Ottignies-Louvain-la-Neuve – Wavre - Kraainem – Woluwe • Ottignies-Louvain-la-Neuve - Wavre - Auderghem - Ixelles – Etterbeek • Tubize - Braine-le-Château - Ittre - Braine-l'Alleud • Tubize - Braine-le-Château - Ittre – Nivelles <p>Il prend également acte de la suppression du réseau Express cible des liaisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soignies – Braine-le-Comte – Nivelles • Mons – le Roeulx – Seneffe – Nivelles • Jodoigne - Perwez – Auderghem (au profit d'autres liaisons offrant une connexion vers Bruxelles). 	<p>Les modifications/créations majeures à encore mettre en œuvre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de la ligne E3 Braine-l'Alleud - OLLN - La création de la liaison Express Jodoigne – Grez-Doiceau - Wavre - Le cadencement de la ligne E4 Nivelles – LLN en vue de correspondances - L'ajout de la desserte de Walhain (à hauteur de la sortie d'autoroute) sur la ligne E1 Jodoigne - OLLN
Automne 20	2.1.3. Mises en œuvre Réseau express 2020/2021 par l'OTW	<p>L'Organe prend acte des évolutions opérationnelles présentées par l'OTW sur les liaisons Express et recommande un dialogue étroit le plus en amont possible entre l'OTW et la Direction des Routes du SPW M&I pour étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure, notamment ceux destinés à améliorer la vitesse commerciale et la fiabilité des lignes (Express).</p> <p>En particulier, la connexion vers Wavre-Nord est attendue prioritairement depuis Braine-l'Alleud (via une extension de la ligne Express ayant son terminus à Louvain-la-Neuve) mais, à ce stade, pas depuis Jodoigne.</p> <p>Enfin, l'OTW étudiera les scénarios de la desserte de Nivelles (depuis La Louvière) en étroite concertation avec la Ville de Nivelles. De plus, la correspondance à Nivelles doit être étudiée de manière opérationnelle par l'OTW en conformité avec les attentes exprimées dans la fiche de cette liaison (à La Louvière-Sud vers Mons et à Nivelles vers OLLN).</p>	<p>La liaison vers Wavre Nord sera assurée par la nouvelle ligne E6 Gembloux-Wavre, via correspondance à LLN.</p> <p>La correspondance à Nivelles vers LLN nécessite le cadencement des horaires de la ligne E4 Nivelles-LLN</p>

Automne 20	2.2. Connexion du solde des communes au réseau structurant (d'ici 2023)	<p>L'Organe émet un avis favorable sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la méthodologie d'identification des communes à connecter au réseau structurant • la caractérisation et la priorisation des communes • la méthodologie d'identification du pôle et de l'offre desservant celui-ci. <p>Il attend de l'Autorité Organisatrice du Transport de présenter à sa prochaine session la caractérisation et la priorisation des communes à connecter au réseau structurant.</p> <p>De plus, il s'agira alors d'initier les projets ad-hoc avec l'OTW et les communes concernées pour la mise en oeuvre des étapes 4 et 5 via les redéploiements phasés de l'offre TEC (présentés au point 3.1.2.).</p>	
Automne 20	3.1.1. Redéploiement des réseaux TEC : Ajustement de la méthodologie	L'Organe émet un avis favorable sur la méthodologie de redéploiement et prend acte que la prochaine étude de redéploiement prévue au sein du bassin de mobilité du Brabant wallon concerne la zone pluricommunale de Nivelles en 2021.	Clos
Automne 20	3.1.2 Création d'une liaison principale Gembloux-Wavre (Nord)	<p>L'Organe émet un avis favorable à la création d'une liaison principale connectant Gembloux – Walhain – Mont-St-Guibert (Corbais) - Louvain-la-Neuve – Wavre – Wavre Nord via la N4, dont l'offre cible est détaillée dans la fiche (en annexe des documents préparatoires). Il prend acte que l'étude de redéploiement de la zone à mener en 2022 la prendra en compte, à l'instar des liaisons ferroviaires et Express desservant la zone, comme ossature du réseau cible à définir.</p> <p>L'Organe recommande un dialogue étroit le plus en amont possible entre l'OTW et la Direction des Routes du SPW M&I pour étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure nécessaires sur la N4.</p>	<p>La mise en service de la ligne E6 est programmée courant du premier semestre 2022.</p> <p>Des contacts ont été pris entre l'OTW et le SPW qui envisage uniquement des priorités feu bus et non une bande réservée de part et d'autre du carrefour Corbais pour lequel le TEC a reçu un avis négatif pour des raisons de sécurité. L'étude sera faite en 2022. Le financement reste à trancher.</p>
Automne 20	3.1.3 Impact redéploiement De Lijn sur Leuven	L'Organe prend acte des changements envisagés au réseau de transport en commun flamand de la région de transport de Leuven. Il demande sa prise en compte dans le cadre des prochaines études wallonnes de redéploiement concernant la zone Brabant Wallon centre (dont les communes d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et Wavre) en 2022 et la zone autour de Jodoigne en 2023,	

		à l'exception de la liaison « Beauvechain (Hamme-Mille) – Bruxelles » qui fera l'objet d'un groupe de travail (AOT-OTW-Commune) afin d'analyser la meilleure alternative à mettre en oeuvre.	Le groupe de travail n'a pas encore été initié à ce sujet.
Automne 20	3.2.1. Plans de transport détaillé OTW 2020 et 2021 pour le bassin du Brabant wallon	L'Organe prend acte des évolutions opérationnelles présentées par l'OTW pour le bassin du Brabant Wallon. Il salue la création en 2021 de la ligne principale « Gembloux-LLN-Wavre » via la N4 mais marque son opposition au projet OTW de ligne desservant Nivelles - Lillois - Braine-l'Alleud en doublon avec l'offre ferroviaire. La connexion de l'école de Genappe est à étudier par le SPW M&I (au regard du potentiel et du réseau existant) et les solutions retenues seront à mettre en oeuvre par les acteurs pertinents (OTW et/ou commune) afin de proposer une offre de mobilité efficace dès la prochaine rentrée scolaire.	Idem 3.1.2 Clos.
Printemps 20	2.1. Ajustement tactique du réseau express cible à court terme (y compris desserte PAE)	L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour les deux liaisons Express suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Nivelles – Genappe – Villers-La-Ville – Sombreffe – Namur • Nivelles - Genappe - Court-Saint-Etienne – OLLN et prend acte de la suppression de la liaison Braine-l'Alleud – Waterloo – Lasne – La Hulpe – Wavre pour laquelle des alternatives sont à étudier. L'Organe suggère, dans un second temps, d'étudier la pertinence d'élargir l'amplitude horaire aux soirées afin de couvrir les retours des activités culturelles depuis LLN-Wavre.	Etude d'amplitude non encore réalisée.
Printemps 20	2.2. Actions opérationnelles mises en oeuvre par l'OTW en 2020	L'Organe prend acte des évolutions opérationnelles présentées par l'OTW sur les liaisons Express et recommande un dialogue étroit le plus en amont possible entre l'OTW et la Direction des Routes du SPW M&I pour étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure, notamment ceux destinés à améliorer la vitesse commerciale et la régularité des lignes.	Pas de demande à ce stade Clos.